

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS14

présenté par

M. Robinet, M. Aboud, M. Accoyer, M. Jean-Pierre Barbier, Mme Boyer, M. Cherpion, M. Costes, M. Delatte, M. Door, M. Dord, M. Jacquat, Mme Le Callennec, M. Leonetti, M. Lett, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Marcangeli, M. Morange, M. Perrut, Mme Poletti, M. Siré, M. Tian et M. Vialatte

ARTICLE 2

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa, les mots : « soixante-deux » sont remplacés par les mots : « soixante-cinq » et l'année : « 1955 » est remplacée par l'année : « 1964 ».

« 2° Après le mot : « décret », la fin du deuxième alinéa est ainsi rédigée :

« pour les assurés nés entre le 1^{er} janvier 1956 et le 31 décembre 1963 de manière croissante à raison de 4 mois par génération.

« 3° Les deux derniers alinéas son supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les effets de la crise ont un impact très négatif sur l'équilibre financier de notre système de retraites. Ainsi, en dépit de la réforme de 2010 – pour mémoire, le COR prévoyait avant la réforme de 2010 un besoin de financement de 40 à 50 Mds d'euros à l'horizon 2020 – de nouveaux efforts et ajustements doivent être fournis.

Cet effort doit être à la fois lisible, efficace et juste. Le paramètre qui répond le mieux à ces deux injonctions est l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite.

Ce projet de loi est une triple tromperie à l'égard des Français :

-il augmente le coût du travail ;

-il appauvrit les retraités et les actifs ;

-il table à terme sur la multiplication des départs avec décote et donc sur la baisse des pensions.

Nous proposons de reporter l'âge légal de départ à 65 ans et de retourner ainsi à la situation qui préexistait à la réforme des retraites de François Mitterrand. Depuis 1981, les femmes ont gagné près de 5 ans d'espérance de vie, les hommes plus de 8 ans.

Notre défi n'est pas de baisser sans cesse l'âge de la retraite mais de garantir un niveau de vie décent aux retraités et de soulager les jeunes générations de la dette qui s'accumule sur nos comptes sociaux.